

SPORTING CLUB NÈGREPELISSIEN SECTION LUTTE

Nègrepelisse le 2 septembre 2024

Aux Présidents de clubs

Madame, Monsieur,

Le Sporting Club de Nègrepelisse a le plaisir de vous inviter au 33^{ème} Challenge International de club de Nègrepelisse qui se déroulera les 19 et 20 octobre 2024 au gymnase Jean Taché près du collège rue Pasteur à Nègrepelisse.

Celui-ci se déroulera en U13, U15, U17 et U20 en lutte libre et en lutte féminine.

Les engagements se feront sur l'intranet jusqu'au mardi 15 octobre à 23 heures
le déroulement de la compétition se fera sur le logiciel SMOOTHCOMP

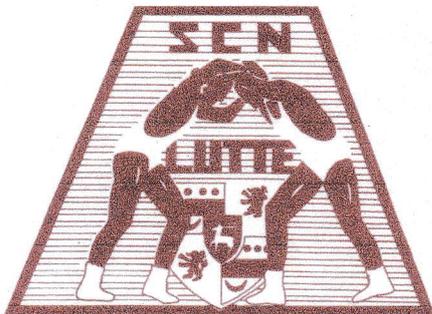
Nous ferons une buvette avec des plats chauds (frites saucisses ou merguez) plus des sandwiches traditionnels (jambon ou crudités ou thon)

En vous espérant parmi nous,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président

Francis Mutsaerts



SPORTING CLUB NÈGREPELISSIE SECTION LUTTE

REGLEMENT DU CHALLENGE DE NÈGREPELISSE DES 19 ET 20 OCTOBRE 2024

- 1) Cette compétition se déroulera en masculin et féminin en lutte libre et lutte jeune.
 - U 13 nés en 2012 - 2011
 - U 15 nés en 2010 – 2009
 - U17 nés en 2008 – 2007
 - U 20 nés en 2004 – 2005- 2006
- 2) **Pas de kilo de tolérance**
- 3) La compétition se déroulera sur 3 tapis (dans la grande salle) suivant les règles de la Fédération Française de Lutte. Seuls les clubs inscrits en fédération pourront participer.
- 4) **Les regroupements de clubs sont interdits de même que les regroupements de comité régionaux ou départementaux.**
- 5) Le déroulement (appariement) de la compétition sera le même que la F.F.Lutte
- 6) Chaque équipe devra obligatoirement amener un juge arbitre, (jeune arbitre, régional, fédéral ou international).

Les six premiers de chaque catégorie de poids marqueront des points pour leur équipe suivant le barème en vigueur.
- 7) **Chaque équipe amenant un arbitre, marquera trois points comptant pour le classement général.**
- 8) Les trois premiers de chaque catégorie de poids seront récompensés ainsi que les six premières équipes.
Le challenge sera gagné par l'équipe ayant totalisée le plus de points dans l'ensemble des catégories d'âges et sera acquis définitivement.
- 9) Les engagements seront de 12.00 € par lutteur pour les équipes ayant un arbitre et de 15.00 € par lutteur pour les équipes sans arbitre.
- 10) La pesée se fera le samedi 19 octobre de 10h00 à 11h00, possibilité de peser les lutteurs arrivants la veille jusqu'à 19h00

Compétition : le samedi de 14h00 à 19h00 pour les U13, U15, U17 et U20.

Les U13 termineront la compétition le samedi, remise des récompenses à 18h00



SPORTING CLUB NEGREPELISSIEN SECTION LUTTE

Le dimanche de 9h00 à 16h30 compétition pour les U15, U17 et U20 masculin et féminin

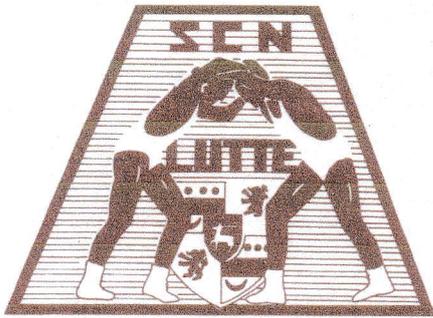
Remise des récompenses le dimanche à partir de 16h30.

Le club se réserve le droit de modifier les horaires du samedi soir et du dimanche matin afin de pouvoir finir la compétition à 16h30.

- 11) Les engagements devront parvenir à la date indiquée sur l'invitation.
- 12) Le club se réserve le droit de trancher tout litige concernant l'organisation.
- 13) Le club se décharge des vols qui pourraient avoir lieu dans la salle de compétition ou dans la salle de restauration.
- 14) Les dégradations faites par les athlètes ou par les accompagnateurs seront à la charge des clubs concernés.
- 15) Tout lutteur insultant ou bousculant un arbitre ou manquant de respect à l'organisation se verra disqualifié de la compétition.
- 16) Tout entraîneur ou dirigeant insultant ou bousculant un arbitre, disqualifiera son lutteur.
- 17) Tout lutteur, entraîneur, dirigeant ou public d'un club, impliqué dans un conflit d'arbitrage entraînant des gestes d'agressivités entraînera la disqualification immédiate du club de la compétition et ce pour les deux années suivant les faits.
- 18) Le fait de participer au challenge confirme votre approbation sur le présent règlement.

LES LUTTEURS DEVRONT SE PRESENTER SUR LE TAPIS EN TENUE DE LUTTE, EN MAILLOT ET EN CHAUSSURES REGLEMENTAIRES.

Les organisateurs



SPORTING CLUB NÈGREPELISSIEN SECTION LUTTE

FEUILLE DE RESERVATION REPAS

A RENVoyer IMPERATIVEMENT AVANT LE 16 OCTOBRE 2024

COMITE / PAYS CLUB.....

Nombre de sandwichs le samedi midi

Nombre de sandwichs le samedi soir

Nombre de sandwichs le dimanche midi

Nombre de frites saucisse..... ou merguez..... pour le samedi midi

Nombre de frites saucisse..... ou merguez..... pour le samedi soir

Nombre de frites saucisse..... ou merguez..... pour le dimanche midi

Nom du responsable

Adresse complète

Adresse E-mail

N° de téléphone

.....

A renvoyer à :

Mutsaerts Francis, 1045, vieille route de Saint Etienne 82800 Nègrepelisse

Tél : domicile ; 05.63.64.27.60 ou 06.10.32.59.14

Adresse E-Mail : francis.mutsaerts@sfr.fr

Président : M. Mutsaerts Francis - 1045 Vieille route de St Etienne – 82800 Nègrepelisse

Tél : 05.63.64.27.60 Port : 06.10.32.59.14

e-mail : francis.mutsaerts@sfr.fr